



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

Régie Monétique - Complément à l'arrêté des comptes au 31 janvier 1998

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur avis favorable du Trésorier Principal,

Après examen par la Commission Générale,

Dans sa séance du 27 février 1998, le Conseil Municipal a décidé de mettre fin à la validité d'un certain nombre de cartes Niortissimo, d'arrêter les comptes de la régie monétique et d'émettre des titres de recette à l'encontre des débiteurs retardataires.

Ce dossier important requiert, de la part de l'ordonnateur et du comptable, la collecte d'un maximum d'informations pour asseoir le nouveau système de gestion; dans l'organisation qui prévalait depuis l'origine, les modalités pratiques d'exploitation et les capacités techniques de l'applicatif informatique n'assuraient pas la production par le régisseur de certains justificatifs mensuels; en particulier les états de consommation faisaient défaut au comptable pour effectuer les vérifications nécessaires.

Il convient aujourd'hui d'apporter les précisions suivantes :

- les cartes qui ne sont plus valides sont celles qui n'ont pas été utilisées depuis le 31 décembre 1996 comme indiqué dans l'annexe à la délibération du 27 février 1998, et non depuis le 31 décembre 1995 comme indiqué dans le texte même de la délibération;
- les cartes présentant un solde négatif au 31 janvier 1998 étaient en nombre de 1.250. Elles ont fait l'objet de l'édition informatique d'une liste détaillée établie le 19 février 1998. La valeur totale des sommes négatives s'élevait à -175.824,32 F. Une fois la régularisation faite par voie d'émission de titres de recettes à l'encontre des débiteurs, les 5.467 cartes NIORTISSIMO recensées à la même époque faisaient alors apparaître globalement un solde positif de 514.977,47 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver** la modification de date prise en compte pour la fin de validité des cartes Niortissimo restées sans mouvement : la date du 31 décembre 1995, indiquée comme référence dans le texte de la délibération du 27 février 1998, doit être remplacée par le 31 décembre 1996;
- **décider** que la Ville transmettra au Trésorier Principal la liste des 1.250 cartes Niortissimo qui présentaient le 31 janvier 1998 un solde négatif, d'une valeur totale de -175.824,32 F; cette liste servira de justificatif aux titres de recettes émis à l'encontre des débiteurs.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC